

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 2 avril 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Louis Boulianne, Anne Pelletier, Sarah Lebel, Benoit Dubé, Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de Monsieur Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-050-13 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-051-13 **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2013 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 mars 2013 de 142,512.61 \$ au compte courant et de 45 001,04 \$ au fonds de roulement.

RS-052-13 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

Liste des comptes à payer

Desjardins Sécurité Financière pour Avril		1,376.75
Bell Canada :	Bureau	218.85
	Caserne	49.02
	Biblio	95.07
	Chalet communautaire	<u>100.76</u>
BMR Groupe Dynaco : Scie emporte pièces		55.82
Carrefour du camion RDL : Pièces générales		101.46
Chubb Edwards : Pile, alarme système incendie		757.70

Cool Distribution inc. : Dégraisseur	103.41
Électronique Mercier : Microphone	57.48
Épicerie des 4 Sous - Lait, eau de javel	5.04
Équipements Sigma inc. : Pièces	276.03
Guy Morin : Matériaux	4.03
Imprimerie Excel - Stylos, etc.	699.38
InformAction : Temps de travail	97.72
MACPEK - Lumières, pare-chocs, etc.	157.26
Pétroles Jacques Larochelle inc. - Diesel, huile, DEF	5,110.72
Pièces Témis inc. - Avertisseur niveleuse	126.42
RIDT : Administration, etc.	6,190.13
Services Kopilab - Photocopies	210.57
SPI Témiscouata-sur-le-Lac : Cylindre	16.00
Sinto inc. : Graisse	<u>68.42</u>
Total des comptes à payer	15 878.04 \$

RS-053-13 **Rapport financier 2012**

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance de l'état consolidé de la situation financière de la municipalité de Packington au 31 décembre 2012 ainsi que les états consolidés des activités financières de fonctionnement et d'investissement, de l'évolution de la situation financière, des activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires, des activités financières d'investissement à des fins budgétaires, du surplus accumulé, des réserves financières et des fonds réservés et des montants à pourvoir dans le futur de l'exercice terminé à cette date. Les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ce rapport financier a été vérifié par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant Thornton de Cabano.

Adoptée à l'unanimité

RS-054-13 **États financiers trimestriels**

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers trimestriels présentés par le directeur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-055-13 **CMA 2014 : Mandater un comité pour la gestion des fonds alloués**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate le Comité local du congrès mondial acadien pour la gestion du budget et des fonds attribués aux activités communautaire prévues dans le cadre du Congrès mondial acadien 2014. Par conséquent, cet organisme sera en communication direct avec le bureau central du CMA pour la transmission des suivis budgétaires et rapports d'activités selon l'entente avec ceux-ci. Que le comité local du congrès mondial acadien devra réaliser, en partenariat avec les sous-comités impliqués, les activités prévues dans la municipalité de Packington du 8 au 24 août 2014. Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande au comité local de transmettre copies des suivis budgétaires et rapports d'activités au conseil.

Adoptée à l'unanimité

Murmure : Choix du mur

Dans le cadre du projet murmure du comité culturel de la MRC de Témiscouata, un texte a été élaboré avec des citoyens de la municipalité et une fresque avec le texte devrait être immortalisée sur un mur de notre paroisse. Les murs choisis sont un mur de l'école Beaucourt du côté sud de l'école et un mur du chalet communautaire, soit celui à l'est du bâtiment. Le conseil doit sélectionner un des deux murs. Présentement, Mme Chantale Gélinau rencontrera la Commission scolaire pour avoir leur accord pour faire la fresque.

Le Conseil décide d'attendre la réponse de la Commission scolaire. De plus, il désire aller voir les deux murs avant de prendre une décision en ce qui concerne son choix.

RS-056-13 **Exploitant du restaurant de la Plage municipale**

Tel que convenu, M. le maire et le directeur général ont rencontré Mme Lise Thériault pour connaître son intérêt de reprendre l'exploitation du restaurant de la plage municipale. Mme Thériault désire reprendre l'exploitation pour la prochaine saison aux mêmes conditions que l'an passé à l'exception de l'électricité qui a été majoré de 3%. M. le maire fait lecture des conditions du contrat.

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la candidature de Mme Lise Thériault pour l'exploitation du restaurant de la plage municipale pour la prochaine saison, aux conditions stipulées dans le contrat à intervenir entre la municipalité et l'exploitante.

Adoptée à l'unanimité

RS-057-13 **Résultat de l'ouverture des soumissions pour la location de machineries et l'achat de matériaux**

Trois soumissions ont été reçues. L'analyse des soumissions a été réalisée par Patrick Michaud, Louis Boulianne et Denis Moreau, directeur général. Après analyse, il s'avère que la soumission d'Excavation Tanguay inc. n'était pas conforme. Les deux autres soumissions étaient conformes, car tous les documents s'y retrouvaient.

La soumission de Ferme Patoine et frères est la plus basse soumission concernant la location de la pelle une verge et le camion lorsque nous combinons les deux. Cependant, en ce qui concerne les matériaux, la soumission de Joseph Dumont 1997 ltée est la plus basse.

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Ferme Patoine et frères inc. concernant la location d'équipements. Cette approbation est conditionnelle à ce que le soumissionnaire informe la municipalité des caractéristiques de la pelle une verge, de l'obtention de la licence RBQ et que la pelle soit équipée d'un godet à fossé et d'un godet avec dent.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Joseph Dumont 1997 ltée pour la fourniture de matériaux.

Adoptée à l'unanimité

RS-058-13 **Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal**

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande une subvention auprès de notre député pour l'obtention d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal concernant les projets suivants :

Route Hélène : creusage de fossés, rechargement, stabilisation de la chaussée

8^e et 9^e Rang Sud : drainage, rechargement

Subvention demandée : 100,000 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-059-13 **Loyer - 35, rue Principale**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appliquera, à compter du 1 juillet 2013, une indexation de 1,7% sur le montant du loyer, l'établissant à 356 \$ selon le taux suggéré par la Régie du logement du Québec

Adoptée à l'unanimité

RS-060-13 **R.I.D.T. : États financiers au 31-12-2012**

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance de l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

RS-061-13 **R.I.D.T. : Vente d'une camionnette usagée Sierra 1500, année 2008**

La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata offre à toutes les municipalités de soumissionner pour l'achat d'une camionnette usagée Sierra 1500, année 2008 au prix minimal de 4500 \$.

Il est proposé unanimement résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington n'est pas intéressé par cette offre.

Adoptée à l'unanimité

RS-062-13 **Révision taxes de services : 947, 8^e-et-9^e Rang Sud**

Mme Lysiane Roy Maheu et M. Marc Pelletier demande de réviser la tarification des services car ils n'utilisent pas leur résidence de façon permanente.

Il est proposé par Benoit Dubé

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise la modification du rôle de perception pour facturer la propriété comme une résidence saisonnière.

Adoptée à l'unanimité

RS-063-13 **Révision taxe de service roulotte Joël Ouellet**

M. Joël Ouellet informe les membres du conseil qu'il n'a plus de roulotte en permanence sur son terrain, il s'y rend seulement périodiquement pour une valeur durant l'année de deux mois non consécutifs.

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise la modification du rôle de perception pour rayer la taxe de roulotte.

Adoptée à l'unanimité

RS-064-13 **Demande de prolongation de délai relatif à l'adoption des règlements de concordance pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement**

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, le 14 octobre 2010;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Témiscouata est responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Packington;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Témiscouata travaille actuellement à la rédaction des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Packington;

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Packington présente la demande de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance suite à la révision du schéma d'aménagement;

ATTENDU que la municipalité désire obtenir un délai pour l'adoption des règlements de concordance dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté de Témiscouata, soit de trois ans à partir de ce jour;

En conséquence,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que la présente résolution soit envoyée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire afin d'obtenir un délai de trois ans pour l'adoption des règlements de concordance pour la municipalité de Packington.

Adoptée à l'unanimité

RS-065-13 **Développement de la filière éolienne**

Considérant que l'énergie éolienne est une source d'énergie verte ;

Considérant que le développement et le maintien de la filière éolienne constituent un atout pour l'atteinte de l'indépendance énergétique prisée par le Parti québécois ;

Considérant que le développement de notre potentiel énergétique éolien constitue un formidable levier de développement économique et contribue à attirer de grands investissements industriels ;

Considérant que l'exploitation de parcs éoliens constitue une importante source de revenus pour les collectivités les accueillant ;

Considérant qu'un gouvernement du Parti québécois a lancé le premier appel d'offres de 1000MW d'énergie éolienne en 2003 ;

Considérant que l'État québécois a pris l'engagement, par l'entremise de la stratégie énergétique 2006-2015 de produire, à terme, 4000 MW d'énergie éolienne ;

Considérant que la mise de l'avant de cette stratégie énergétique a contribué au développement de la filière éolienne ;

Considérant que le Québec possède la chaîne d'approvisionnement en énergie éolienne la plus développée au Canada avec plus de 150 entreprises actives dans le domaine et que Montréal est le pôle éolien le plus important dans l'est de l'Amérique du Nord ;

Considérant que la chaîne d'approvisionnement développée en Gaspésie et dans la MRC de Matane s'est étendue et rejailit maintenant sur tout le Québec, avec la création de plus de 1200 emplois en Gaspésie / MRC de Matane et près de 4000 au Québec ;

Considérant que le Parti québécois a identifié la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comme une priorité par la création d'un comité ministériel ;

Considérant qu'à ce jour, 700 MW sont manquants pour compléter l'objectif de la stratégie énergétique du Québec ;

Considérant que les carnets de commandes des usines québécoises de fabrication de composants seront vides à compter de la seconde moitié de l'année 2015 ;

Considérant qu'environ 36 mois sont nécessaires pour respecter l'ensemble du processus réglementaires menant à l'émission des certificats d'autorisation permettant aux gagnants d'un appel d'offres et signataires d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'amorcer la construction d'un parc éolien ;

Considérant que les contextes continental et international actuels sont favorables au développement de projets à faible coût ;

Considérant que retarder l'annonce d'un quatrième appel d'offres de 700 MW contribue à générer un climat d'incertitude en matière d'investissements dans l'industrie éolienne et revient à annoncer la fermeture imminente d'usines et la perte de milliers d'emploi ;

Considérant que la ministre des Ressources naturelles a récemment réaffirmé la spécificité de la filière éolienne et la nécessité de maintenir l'industrie manufacturière y étant associée.

En conséquence,

il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que la municipalité de Packington appui la MRC de Témiscouata dans sa demande auprès du gouvernement du Québec :

1. De procéder à très court terme à l'annonce d'une initiative d'achat d'électricité par appel d'offres totalisant une puissance de 700 MW d'énergie éolienne ;
2. D'y inclure les mêmes exigences de contenu régional et québécois qui permettront ainsi d'assurer le maintien de l'industrie éolienne québécoise au-delà de 2015.

Adoptée à l'unanimité

Journée des familles au Témiscouata : demande de commandite

Du 13 au 19 mai prochain sera la Semaine québécoise des familles. Au Témiscouata, un comité composé de plusieurs partenaires (Les Maisons de la Famille du Témiscouata, Municipalité de Biencourt, Table COSMOSS -9 mois/5ans, Équipe des Saines habitudes de vie, le CPE-BCD « Les Calinours » et autres) organise le samedi 18 mai prochain, une journée dédiée à la famille Témiscouataine. Le comité organisateur demande une contribution financière pour la réalisation de cette journée.

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

LVM : Firme surveillance des travaux

La compagnie LVM, suite à notre lettre du 23 janvier dernier, s'engage à donner l'entière satisfaction de leurs services à la municipalité. Suite au dégel, un expert en traitement de surface et pavage de notre entreprise, M. Jacques Chénard, réalisera une visite des travaux effectués à l'automne 2012 afin d'émettre un rapport indiquant l'exécution des travaux correctifs ou des retenues au prorata de la qualité des travaux exécutés.

Période de questions

- Un contribuable apporte un commentaire en rapport avec la lettre de LVM
- Un contribuable suggère de choisir le mur du chalet communautaire pour le projet Murmure

Levée de l'assemblée

À 21 h 20, M. Émilien Beaulieu, maire, propose la levée de l'assemblée.